



ACTIVITÉ 1

COMPRENDRE LES TERMES CLÉS DU RECENSEMENT CANADIEN

NIVEAU :	Adultes français langue seconde (FLS) / anglais langue seconde (ALS) - de débutant à intermédiaire
DURÉE :	de 30 à 45 minutes
THÈME :	Comprendre le Recensement de la population du Canada
APPRENTISSAGES LINGUISTIQUES :	Enrichissement du vocabulaire et maîtrise de l'expression orale et écrite

Aperçu de la leçon

La leçon présente les principaux termes du vocabulaire utilisé dans le Recensement de la population du Canada à l'intention des personnes dont la première langue n'est ni l'anglais ni le français. À l'aide de la Fiche de vocabulaire du recensement et d'une discussion en classe, les apprenants acquièrent une compréhension de base des termes liés au recensement afin de pouvoir utiliser avec assurance les documents et les processus associés au recensement.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de la leçon, les apprenants seront en mesure :

- de définir les principaux termes liés au recensement;
- de faire la distinction entre des termes semblables (p. ex. ménage par rapport à logement);
- d'utiliser leur nouveau vocabulaire dans un contexte lié aux données du recensement canadien.

Matériel nécessaire

- Exemplaires imprimés de la [Fiche de vocabulaire du recensement](#)
- Exemple imprimé de la [Fiche de vocabulaire du recensement \(copie de l'enseignant\)](#)
- Dictionnaires ou accès à des téléphones pour appuyer l'apprentissage linguistique (facultatif)
- Tableau blanc ou tableau à feuilles mobiles pour la discussion en classe
- Stylos ou crayons

Déroulement de la leçon

1 **Fiche de vocabulaire du recensement (travail individuel ou par groupe de deux) — de 15 à 25 minutes**

- Distribuer la Fiche de vocabulaire du recensement comportant une liste des principaux termes liés au recensement en expliquant brièvement le concept du Recensement de la population du Canada afin de situer les élèves dans le contexte nécessaire à la compréhension du vocabulaire.
- Inviter les apprenants à rédiger leurs propres définitions pour chaque terme sans consulter immédiatement de sources externes de manière à favoriser la réflexion critique et l'application de leurs connaissances préalables.
- Autoriser, au besoin, l'utilisation du téléphone ou du dictionnaire pour soutenir l'apprentissage en langue seconde.
- Les apprenants peuvent travailler individuellement ou en groupe de deux afin de promouvoir la collaboration et l'apprentissage par les pairs.

2 **Discussion en classe et comparaison — de 15 à 20 minutes**

- Reconstituer le groupe de classe et inviter les apprenants disposés à présenter leur définition.
- Inscrire au tableau blanc ou au tableau à feuilles mobiles les définitions similaires et celles qui diffèrent.
- Utiliser la fiche de vocabulaire de l'éducateur afin de préciser les définitions officielles ou couramment acceptées et corriger les interprétations erronées.
- Inviter les apprenants à poser des questions et à fournir des exemples pour favoriser une meilleure compréhension.



Activités d'enrichissement et de suivi :

- Utiliser les formulaires du recensement ou des exemples de questions afin d'appliquer la terminologie dans un contexte pratique.
- Préparer des cartes-éclair ou des questionnaires pour consolider les apprentissages.
- Inviter les apprenants à discuter des façons dont les données du recensement peuvent être mises à profit dans leur collectivité.

Adaptations et différenciation

- **Pour simplifier l'activité :** Fournir une banque de mots ou des amorces de phrases comme « Un logement est un lieu où... » afin d'aider les apprenants ayant un vocabulaire ou des compétences en littératie limités.
- **Pour accroître la difficulté :** Demander aux apprenants de niveau avancé d'utiliser chaque terme dans une phrase complète ou d'appliquer les termes en analysant, en petits groupes, un exemple de formulaire de recensement.
- **Pour appuyer l'apprentissage linguistique :** Encourager l'utilisation de dictionnaires bilingues et d'applications de traduction ou la collaboration entre pairs pour surmonter les obstacles linguistiques.

Notes à l'intention des éducateurs :

- Adapter la complexité des définitions selon le niveau de compétence en français des apprenants.
- Les éducateurs doivent faire preuve de sensibilité aux différences culturelles lors de l'explication de certains termes démographiques, comme « sexe ».
- Les termes proviennent du Dictionnaire du Recensement de la population de 2021.



FICHE DE VOCABULAIRE DU RECENSEMENT



Veillez écrire les définitions des termes ci-dessous :

Recensement de la population	
Logement	
Ménage	
Résident non permanent	
Immigrant	
Profession	

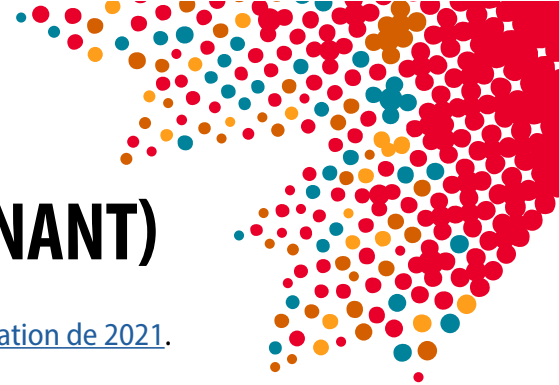
FICHE DE VOCABULAIRE DU RECENSEMENT

Durée du navettage	
Origine ethnique ou culturelle	
État matrimonial	
Sexe à la naissance	
Groupe de population	
Groupe autochtone	
Religion	

FICHE DE VOCABULAIRE DU RECENSEMENT

Résident	
Agent recenseur	
Jour du recensement	

DÉFINITIONS DES TERMES DU RECENSEMENT (COPIE DE L'ENSEIGNANT)



* Note : les termes ont été tirés du [Dictionnaire du Recensement de la population de 2021](#).

Recensement de la population	Le Recensement de la population est une enquête menée pour dénombrer (ou compter) l'ensemble de la population canadienne en fonction du « lieu habituel de résidence », c'est-à-dire selon l'endroit où une personne vit la plupart du temps. Le dénombrement du recensement consiste à inscrire tous les résidents habituels d'un logement le jour du recensement. Grâce aux renseignements démographiques, sociaux et économiques recueillis auprès des ménages partout au pays, le Recensement de la population du Canada permet de broser un portrait statistique de notre population diversifiée et des collectivités dans lesquelles nous vivons.
Logement	Un logement est défini comme un ensemble de pièces d'habitation. Autrement dit, il s'agit de l'immeuble où vous habitez (p. ex. l'immeuble d'habitation ou la maison où vous vivez).
Ménage	Ménage réfère à une personne ou à un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Par exemple, un immeuble d'habitation est composé de nombreux ménages, puisque chaque appartement est considéré comme un ménage à part entière. Cela comprend les membres de la famille ou les amis qui vivent ensemble. En règle générale, un questionnaire de recensement est rempli pour chaque ménage.
Résident non permanent	Résident non permanent désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents.

DÉFINITIONS DES TERMES DU RECENSEMENT (COPIE DE L'ENSEIGNANT)

Immigrant	Immigrant désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent (c.-à-d. si vous êtes né et avez vécu dans un autre pays, puis que vous avez déménagé au Canada). Donc, il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.
Profession	Profession réfère au genre de travail exécuté dans le cadre d'un emploi. Par ailleurs, un emploi englobe toutes les tâches exécutées par un travailleur/une travailleuse dans le cadre de ses fonctions. En d'autres termes, le genre d'emploi qu'une personne occupe, comme enseignant, plombier ou ingénieur civil?
Durée du navettage	Durée du navettage désigne la durée habituelle du déplacement, en nombre de minutes, d'une personne et son lieu de travail.
Origine ethnique ou culturelle	Origine ethnique ou culturelle désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de la personne. Les ancêtres peuvent avoir des origines autochtones, des origines qui réfèrent à différents pays ou d'autres origines qui peuvent ne pas référer à un pays. Les ancêtres désignent les personnes dont une personne est descendante, par exemple les grands-parents ou les arrière-grands-parents. Par exemple, si vos grands-parents sont originaires de la Grèce, votre origine ethnique ou culturelle serait grecque.
État matrimonial	État matrimonial indique si, oui ou non, une personne vit en union libre, ainsi que l'état matrimonial légal de celles qui ne vivent pas en union libre. Autrement dit, si les adultes vivant ensemble sont mariés, conjoints de fait, séparés, divorcés ou veufs.
Sexe à la naissance	Sexe à la naissance réfère au sexe assigné à la naissance. Le sexe à la naissance d'une personne est habituellement assigné en fonction de son système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques. Le sexe à la naissance peut également être compris comme étant le sexe enregistré à la naissance (p. ex. ce qui est enregistré sur le certificat de naissance, sexe masculin ou féminin).

DÉFINITIONS DES TERMES DU RECENSEMENT (COPIE DE L'ENSEIGNANT)

Groupe de population	Groupe de population indique si une personne déclare être Blanche, Sud Asiatique, des Premières Nations, Métisse ou Inuite, Chinoise, Noire, Philippine, Arabe, Latino-Américaine, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidentale, Coréenne, Japonaise et/ou faire partie d'un autre groupe de population. Ces groupes spécifiques correspondent aux catégories à cocher utilisées pour une question qui recueille des données sur la population des minorités visibles, aux fins de l'équité en matière d'emploi.
Groupe autochtone	Groupe autochtone indique si la personne est Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuk (Inuit). Une personne peut appartenir à plus d'un de ces trois groupes particuliers. Le paragraphe 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada. Les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) comprennent les Indiens avec statut et les Indiens sans statut.
Religion	Religion réfère à l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession, un groupe, un organisme, ou à un autre système de croyances ou communauté religieuse. La religion ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation ou à un groupe religieux. Par exemple, catholique romain, musulman, église unie, anglican, hindou, sikh, baptiste, pentecôtiste, bouddhiste, juif, luthérien, presbytérien, grec orthodoxe, et autres groupes. Dans le cas des bébés ou des enfants, la religion réfère à la confession ou le groupe religieux précis dans lequel ils sont élevés, le cas échéant. Les personnes qui n'ont pas d'association ou d'appartenance à un groupe religieux peuvent se déclarer athées, agnostiques ou humanistes, ou peuvent fournir une autre réponse pertinente.
Résident	Résident désigne une personne qui habite un logement au Canada le jour du recensement. Parmi les résidents, on compte les personnes qui vivent dans le logement la majeure partie du temps, qu'elles soient citoyennes canadiennes, résidentes permanentes, immigrantes ou résidentes non permanentes. Un résident peut faire partie d'un ménage et est dénombré dans le recensement selon son lieu habituel de résidence, c'est-à-dire l'endroit où il vit la plupart du temps.

DÉFINITIONS DES TERMES DU RECENSEMENT (COPIE DE L'ENSEIGNANT)

Agent recenseur	L'agent recenseur est une personne embauchée par Statistique Canada pour contribuer à la réalisation du Recensement de la population. Il est chargé de se rendre aux logements, de remettre les documents du recensement, d'aider les résidents à remplir leur questionnaire du recensement et de veiller à ce que tous les ménages soient correctement dénombrés. Les agents recenseurs jouent un rôle essentiel dans la collecte de renseignements qui reflètent fidèlement la population et les collectivités du Canada.
Jour du recensement	Le jour du recensement correspond à la date de référence du Recensement de la population. Il s'agit du point de référence utilisé pour déterminer les personnes vivant dans chaque logement et le lieu où elles résident habituellement à cette date. Toutes les réponses au recensement doivent refléter la situation telle qu'elle existe au jour du recensement, notamment la composition du ménage, l'âge des personnes qui le composent et les autres caractéristiques démographiques. Au Canada, le jour du recensement tombe habituellement en mai et est fixé par Statistique Canada tous les cinq ans. Pour le Recensement de 2026, le jour du recensement est le 12 mai 2026.